

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 2142)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Garcia

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 58, insérer l'alinéa suivant :

« 48° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 37-1, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.